

1979, RESIGNATION OU ESPOIR DANS LE SUCCES DES LUTTES ?

par Guy DUPRE

Secrétaire Général

La brutale accélération à la fin de l'année du processus engagé dès 1975, dans le démantèlement du secteur public de recherche - avec comme cible principale le CNRS - ne peut que susciter les inquiétudes de tous les travailleurs scientifiques pour leur avenir.

Le fait que ces mesures continuent de s'élaborer dans le plus grand secret des cabinets ministériels, et en dehors de toute consultation des principaux intéressés, n'est certes pas de nature à rassurer les personnels sur les intentions du pouvoir politique.

S'il demeurerait encore des illusions, après les exemples récents du CEA, du CNES et de l'université, le discours gouvernemental et la campagne de presse du patronat sont là pour confirmer que l'objectif final est bien d'intégrer totalement toute la recherche publique aux impératifs du redéploiement des monopoles français et multinationaux, au détriment des intérêts vitaux de notre pays.

Il serait également naïf de croire que cette orientation néfaste de la politique recherche, n'a pas pour corollaire la mise en cause de la mission et de l'unité du CNRS, ainsi que des atteintes graves à la situation de ses personnels, avant que le pouvoir ne s'attaque à d'autres organismes comme l'INSERM également visé.

A ces préoccupations sérieuses des travailleurs de notre secteur, s'ajoutent celles qui touchent tous les salariés en ce début d'année, avec l'avalanche de mesures anti-

sociales portant atteinte à leur protection, la consécration de la perte continue de leur pouvoir d'achat en 1978, et la nouvelle cascade d'augmentation des prix qui aggravera encore leurs conditions de vie.

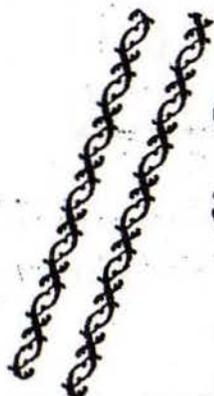
Comment dans ces conditions, après avoir brossé un tableau aussi noir, mais bien réel, de la situation, un agent du CNRS, de l'INSERM ou assimilé, pourrait-il être optimiste pour 1979 ?

Ce n'est pas une recette miracle que propose le SNTRS-CGT pour éclaircir l'horizon, mais il s'appuie sur toute l'expérience des luttes syndicales d'hier et d'aujourd'hui, pour affirmer que cette situation n'est pas fatale, et qu'il dépend essentiellement de la volonté active des travailleurs pour l'inverser en leur faveur.

Cette conviction donne tout son sens aux initiatives répétées que prend le SNTRS-CGT pour mobiliser les travailleurs dans l'action, pour la défense et le renouveau de la recherche publique, pour imposer la satisfaction de leurs légitimes revendications, pour contribuer au rassemblement susceptible de promouvoir des changements fondamentaux dans la politique économique et sociale du pays.

En ce début d'année, ce sont donc des vœux d'espoir que nous adressons à tous nos adhérents, à tous les personnels, et à leur famille, en souhaitant un SNTRS-CGT plus fort, plus efficace, où chacun a sa place, car c'est le gage du succès des luttes pour 1979.

- ☐ pour mettre en échec le plan Aigrain/Saunier-Séité
- ☐ pour la satisfaction de nos revendications
- ☐ pour le renouveau du CNRS



GREVE GENERALE au CNRS le 1^{er} février 1979

MEETING NATIONAL A LA MUTUALITE A 14 H. AVEC
LES CONFEDERATIONS, LES PARLEMENTAIRES, LA PRESSE

L'appel lancé par les syndicats les plus représentatifs des personnels du CNRS (SNTRS-CGT - SNCS-FEN - SGEN-CFDT - SNPCEN-FEN) intervient fort opportunément, au moment où se développe une campagne de presse "tranquillisante" sur l'avenir du CNRS.

Celle-ci tend à convaincre les travailleurs scientifiques et l'opinion publique qu'il n'y a plus lieu de s'inquiéter, car si des mesures radicales avaient été envisagées pour le CNRS, elles seraient aujourd'hui abandonnées au profit de "légères retouches", ne mettant pas en cause l'unité de l'organisme et le statut de ses personnels.

Curieusement, cette campagne succède à celle du "catastrophisme" que nous avons connu fin 1978 qui préparait l'opinion publique à l'offensive gouvernementale en la justifiant par avance.

Il convient de garder la tête froide devant une telle entreprise d'intoxication dont le but est évident, alarmer les personnels et sonder leurs réactions par l'annonce de "mesures brutales", puis faire mine d'abandonner, en poursuivant en "douceur" la mise en place du dispositif de démantèlement.

Il ne fait aucun doute que les luttes des travailleurs scientifiques engagées depuis septembre - et dans lesquelles le SNTRS-CGT a joué un rôle essentiel - ont contraint le pouvoir à reculer, mais non à abandonner ses objectifs.

Face à notre riposte, le gouvernement cherche à biaiser en choisissant des voies indirectes pour appliquer sa réforme, avec l'espoir qu'elle apparaîtra moins dangereuse pour la communauté scientifique dont il lui fait le soutien ou tout au moins la neutralité.

Cette nouvelle démarche feutrée ne doit pas faire illusion, les travailleurs du CNRS qui ont contraint le pouvoir à un recul, ont au contraire, toutes les raisons de développer leur mobilisation pour faire échec totalement au plan Aigrain.

En participant toujours plus massivement aux actions locales, comme à Vitry-Thiais, pour exiger des moyens de travail, en ripostant pied à pied à toutes remises en cause des acquis revendicatifs et scientifiques, en imposant une démocratisation réelle de la recherche à tous les niveaux.

Le 1er Février sera une démonstration puissante de la volonté des personnels de défendre et d'améliorer le C.N.R.S., par une grève active, pour débattre, pour manifester, pour faire connaître largement nos propositions pour la recherche.

Le Secrétaire National du SNTRS-CGT



POUR AIDER LES DELEGATIONS DE PROVINCE A PARTICIPER MASSIVEMENT AU MEETING DE LA MUTUALITE, LE S.N.T.R.S. VOUS APPELLE A UNE SOUSCRIPTION :

- VERSER LES FONDS AU CCP : 30 510 68 U LA SOURCE -

OCCUPER TOUS LES TERRAINS DE L'ACTION REVENDICATIVE

Dans une période où il est coutume de faire un bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives de celle qui commence en formulant des vœux, nous souhaitons ardemment :

- que le droit au travail reconnu par la constitution soit une réalité pour tous,
- que chacun puisse, dans sa région, "vivre et travailler au pays",
- que l'inflation cesse, et, que le pouvoir d'achat de tous progresse, de façon diversifiée, en faveur des plus défavorisés,
- que les conditions de vie et de travail s'améliorent
- que la notion de service public retrouve tout son sens,
- que les travailleurs puissent participer pleinement à la vie de leur entreprise et du pays.

Ces vœux, ne sont pas que des déclarations d'intention pour le SNTRS-CGT, il agit concrètement chaque jour avec vous pour qu'ils deviennent réalité.

Du côté du gouvernement, comme chaque début d'année, les promesses ne manquent pas: pour la nième fois on nous prédit une amélioration de la situation à condition de "poursuivre les efforts déjà accomplis". En clair, cela signifie *renforcer encore l'austérité pour les travailleurs*, et ce, pour le plus grand bien du patronat, et en particulier des firmes multinationales.

Mais les discours de nouvelle année ne peuvent masquer une réalité que les travailleurs subissent quotidiennement.

UN BILAN 1978 LOURD DE CONSÉQUENCES POUR TOUS LES TRAVAILLEURS

- avec 1.790.000 chômeurs et un taux d'inflation de 12 %, la France est parmi les pays d'Europe les plus touchés par la crise du capitalisme
- des branches entières de l'économie nationale sont bradées à l'étranger, des usines parfaitement viables, sont vouées à la casse et leur personnel au chômage
- l'austérité sévit dans tous les domaines ; elle tend à comprimer le pouvoir d'achat des salaires, à aggraver les conditions de travail au nom de la sacro-sainte rentabilité, à remettre en cause les droits acquis et particulièrement le système de prévoyance et de protection sociale (sous prétexte de déficit de la sécurité sociale), à alourdir les impôts sur les revenus salariaux.

Comme l'ensemble des travailleurs du secteur public, ceux du CNRS, de l'INSERM et assimilés ne sont pas mieux lotis :

Le gouvernement a appliqué à la lettre l'accord salarial 78 : le dispositif salarial des majorations de rémunérations au titre du maintien du pouvoir d'achat se solde par une amputation de ce pouvoir d'achat.

En effet, selon l'indice CGT, la hausse des prix 78 est de 12 % (0,5 en décembre). Les rémunérations sont à 9,5 % au 1.11. La hausse des prix INSEE pour l'année 78 oscillera entre 9,5 % et 10 %. Dans la meilleure des hypothèses c'est une infime régularisation mettant à niveau les rémunérations sur les prix INSEE qui interviendra. A cette amputation découlant de l'accord salarial 78 il faut ajouter celle provenant des mesures prises par le gouvernement "pour combler le déficit de la sécurité sociale".

Les groupes de travail prévus dans l'accord - loin de traduire des "engagements de négociations" comme l'affirmaient les signataires pour justifier leur accord - ont permis au gouvernement de gagner du temps et d'évacuer les problèmes posés.

Comme tous les agents de l'Etat, les personnels du CNRS, de l'INSERM et assimilés ressentent durement le manque de créations de postes, qui conduit au licenciement de nombreux hors statut, au blocage des carrières et en met en cause le fonctionnement des laboratoires.

Le plan Aigrain/Saunier-Séité, de réforme de la recherche publique et en premier lieu du CNRS, constitue un des éléments d'une vaste restructuration de l'appareil d'Etat permettant de mieux répondre aux exigences du redéploiement industriel. Il s'accompagne de menaces sérieuses de remise en cause des garanties statutaires.

L'autoritarisme sous toutes ses formes s'intensifie comme le démontrent, au CNRS, les projets de réforme élaborés dans "l'atmosphère douillette" des cabinets ministériels, ou encore, l'attitude de la direction qui bavarde mais refuse toujours d'ouvrir de véritables négociations.

UN CONTENTIEUX REVENDICATIF QUI S'AGGRAVE

Cette situation aggrave les conditions d'emploi, de vie et de travail des personnels.

Elle accentue les menaces de licenciements de nombreux hors statut

Elle se traduit pour les travailleurs du CNRS par le refus de la direction :

- de répondre positivement aux deux grandes questions essentielles que sont la sécurité d'emploi et la titularisation d'une part, le déroulement des carrières et la reconnaissance des qualifications d'autre part
- de mettre fin aux discriminations qui frappent les personnels administratifs, en particulier en matière de prime, de déroulement de carrière, de conditions de travail et d'avancement

Près de la moitié des agents concernés par le décret du 24 août 1976 et reclassés par la C.P.N. n'ont pas encore été nommés, et la direction refuse toujours à tous la rétroactivité au 24 août 1976. A cela, il faut ajouter les problèmes restant en suspens et qui n'ont pas encore été réglés :

- la modification de la pyramide des emplois pour l'ensemble des catégories ARS-1B-2B-3B (limitation statutaire à 50 % des effectifs ITA)
- un contingent correct de postes de prototypistes hors catégorie, permettant l'accès à la 1Bbis des prototypistes et techniciens d'atelier de 1ère catégorie. Plus de 2 ans passés depuis la parution du décret, et pas d'étude sérieuse faite à ce sujet
- les personnels de cantine et les hors statut, lors de leur intégration ne devront pas subir de perte de salaire ni de blocage de carrière
- la ravalorisation et l'adjonction dans la "nomenclature des métiers" des professions qui ont été examinées en CPN ou qui sont apparues lors des différentes phases du reclassement.

C'est aussi :

- le refus de mettre fin rapidement au scandale des "petites catégories B" en les fusionnant en une seule, au dessous de la 5B
- en matière d'avancement, la fin de non recevoir aux revendications formulées par les élus du SNTRS-CGT, lors de la tenue de la Commission Paritaire Nationale, notamment :
 - DANS L'IMMEDIAT, TRANSFORMATIONS DE POSTES EN NOMBRE SUFFISANT pour répondre au besoin des personnels et des laboratoires ainsi que des MODIFICATIONS STATUTAIRES PERMETTANT DE NE PLUS LIER LA PROMOTION AU DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISME

et pour l'avancement 79

- que la CPN puisse procéder à un examen de l'ensemble des dossiers des agents du CNRS, à partir d'un véritable suivi des carrières au plan régional
- que des mesures immédiates soient prises pour la préparation des dossiers pour l'avancement 1979 (envoi des feuilles de notations et des propositions d'avancement dans les plus brefs délais.)
- que s'ouvrent rapidement entre la direction et les organisations syndicales représentatives des ITA des négociations sur l'ensemble des questions touchant à l'avancement.

Où encore :

- l'application de mesures privant les agents partant à la retraite de la prime de participation à la recherche (même au prorata du temps effectué durant le semestre)

- la remise en cause d'acquis , comme par exemple : l'attribution de la PPR en cas de maladie (modulation après 30 jours d'absence au lieu de 60 précédemment) ou les modalités d'embauche et de reclassement des ITA (circulaire Creyssel du 20 décembre aux administrateurs délégués, tenue encore secrète à ce jour).

☐ LE S.N.T.R.S.-CGT APPELLE LES PERSONNELS À AMPLIFIER LEUR ACTION

Dans une lettre ouverte, datée du 22 décembre 1978 et adressée au Directeur Général du CNRS, le SNTRS-CGT exige l'ouverture de négociations.

Contrairement à ses engagements, pris lors de l'entrevue du 20 décembre sur les projets de réforme du CNRS de réunir rapidement les syndicats, la direction n'a toujours pas répondu à notre demande.

A chaque fois, il a fallu que les personnels, par leur action, comme cela a été le cas le 18 décembre et le 20 décembre notamment, imposent à la direction qu'elle reçoive les organisations syndicales représentatives.

Aujourd'hui, nous devons dire **PLUS HAUT ET PLUS FORT**

ASSEZ DE REPONSES DILATOIRES !

OUVREZ DE VERITABLES NEGOCIATIONS !

En prenant des initiatives hardies comme récemment les personnels de Vitry-Thiais, qui, privés de téléphone et de chauffage, depuis plusieurs jours et, devant le refus du DAF de recevoir une délégation, ont occupé son bureau.

En multipliant les actions à tous les niveaux, nous créerons ainsi les meilleures conditions pour que la participation à la

☐ **GREVE GENERALE AU CNRS Le**
JEUDI 1er FEVRIER 1979

à l'appel des syndicats : SNTRS-CGT - SNCS-FEN - SNPCEN-FEN - SGEN-CFDT

et au RASSEMBLEMENT NATIONAL à la MUTUALITE (14 H. - 24, rue St Victor - 75005 PARIS
métro : Maubert-Mutualité)

soit d'un niveau exceptionnel.

- CONTRE LE PLAN AIGRAIN
- POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS
- POUR LA DEMOCRATISATION ET LE RENOUVEAU DU C.N.R.S.
- POUR L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS

☞ TOUS EN GREVE ☞

Alain MONTINTIN



NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LA PROTECTION SOCIALE DES SALAIRES

LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN ACQUIS DES TRAVAILLEURS

La lutte des travailleurs a abouti à la mise en place d'une législation sociale qui s'est concrétisée par l'ordonnance du 19 octobre 1945 instituant "une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature".

La C.G.T. s'est prononcée pour un régime de couverture sociale associant les deux notions : SECURITE pour les travailleurs et leur famille et SOLIDARITE entre eux dans le cadre d'une solidarité nationale qui exige un système fiscal juste et démocratique, rejetant le concept d'ASSISTANCE. C'est un droit qui doit être accordé à tous les salariés : "tout industriel considère comme normal et nécessaire de prélever de ses recettes les sommes indispensables pour l'entretien de son matériel. Or, la Sécurité Sociale représente dans une très large mesure l'entretien du capital humain du pays".

C'est d'ailleurs sur cette base qu'en 1945 le patronat concède cette protection minimum aux travailleurs dont la santé avait été ébranlée par les années de guerre afin de leur permettre de recouvrer leurs forces, leur capacité de travail et de permettre à la France de reprendre sa place sur le marché industriel et commercial international.

LA SÉCURITÉ SOCIALE : CIBLE PERMANENTE DU POUVOIR ET DU PATRONAT

Mais dès 1967, le patronat, considérant que le niveau de vie des travailleurs s'est suffisamment élevé pour laisser aux travailleurs la responsabilité de se couvrir eux-mêmes et désirant augmenter le profit des entreprises en diminuant leurs charges sociales, s'attaque au régime de Sécurité Sociale, tente de le discréditer aux yeux de l'opinion publique afin de substituer au principe de sécurité maximum celui d'une simple assistance aux catégories les plus défavorisées.

LES SALAIRES AMPUTÉS

Pour combler le déficit de la Sécurité Sociale, le gouvernement, malgré les promesses faites dans le "Programme de Blois" au début de l'année 1978 de ne pas augmenter les cotisations de la Sécurité Sociale en 1978 et 1979, a décidé de faire payer l'essentiel de la note aux salariés qui avaient déjà subi deux augmentations en 1976 : le pourcentage de la cotisation totale (vieillesse + maladie) du salarié par rapport à celle de l'employeur qui était de 32,9 % en 1974, est passé à 35,4 % début 1976, à 37,6 % fin 1976, à 42,5 % le 1er janvier 1979 !

Il est même question de faire payer les retraités puisqu'il est prévu d'instituer une cotisation maladie en prélevant à partir du 1er juillet 1979, 1 % sur leur pension Sécurité Sociale et 2 % sur leurs retraites complémentaires.

	Cotisations du salarié			
	avant le 1.1.79		après le 1.1.79	
	sous plafond (4.000 F/mois)	au-dessus du plafond	sous plafond (4.470 F/mois)	au-dessus du plafond
vieillesse	3,45 %		4,70 %	
maladie	4,50 %	1,50 %	4,50 %	3,50 %
total	7,95 %	1,50 %	9,20 %	3,50 %

Une nouvelle majoration de 1 % est déjà prévue au 1er janvier 1980 sur la partie de salaire supérieure au plafond. Les 5 milliards de francs qui vont être ainsi soutirés aux travailleurs en 1979 représentent pour eux une baisse du pouvoir d'achat comprise entre 1 % et 2 % selon les catégories.

Dès la fin du mois de janvier, les salariés toucheront une somme inférieure à celle du mois de décembre dont voici quelques exemples :

	Salaire brut mensuel	Cotisations		Augmentation de la cotisation		perte du pouvoir d'achat
		avant le 1.1.79	après le 1.1.79	en valeur absolue	en %	
9B 5	2537,84 F	201,75 F	233,47 F	+ 31,72 F	+ 15,7 %	- 1,25 %
6B 5	2945,09 F	234,13 F	270,90 F	+ 36,77 F	+ 15,7 %	- 1,25 %
3B 5	3751,01 F	298,20 F	345,09 F	+ 46,89 F	+ 15,7 %	- 1,25 %
1B 5	5241,68 F	336,62 F	438,24 F	+ 101,62 F	+ 30,2 %	- 1,93 %
2A 5	6145,82 F	350,18 F	469,89 F	+ 119,71 F	+ 34,2 %	- 1,95 %
0A 5	11143,17 F	425,14 F	644,80 F	+ 219,66 F	+ 51,66 %	- 1,97 %

LES PROBLÈMES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement essaie de culpabiliser les malades, les personnes âgées, les médecins en déclarant que le déficit provient de dépenses médicales trop élevées, de l'absentéisme, d'une mauvaise gestion, etc.. mais pour la CGT les difficultés actuelles de la Sécurité Sociale résident d'une part dans des charges anormales (26 milliards) issues de missions ne ressortant pas de sa vocation (financement du Fonds National de Solidarité et de l'allocation spéciale, compensation pour les non salariés, financement de l'équipement hospitalier..) et d'autre part aux conséquences négatives de la politique économique et sociale (chômage : perte de 14,4 milliards de cotisations en 1978, stagnation du pouvoir d'achat : le SMIC porté à 2000 F rapporterait 4 milliards, dettes patronales : 8 milliards cumulés....).

LES PROPOSITIONS DE LA C.G.T.

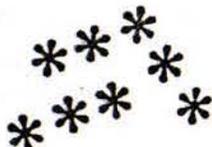
Les augmentations des cotisations en 1979 et 1980, si elles permettent d'équilibrer momentanément le budget de la Sécurité Sociale se révéleront insuffisantes d'ici 2 à 3 ans, c'est pourquoi la C.G.T. a fait un certain nombre de propositions concrètes :

- nationalisation de l'industrie pharmaceutique pour rationaliser la fabrication et la mise en vente
- suppression du plafond permettant une solidarité élargie des salariés et assurant une sécurité supérieure à tous
- création "d'une taxe sociale sur la valeur ajoutée" apportant une contribution supplémentaire des entreprises à faible densité de main d'oeuvre et à haut niveau de profit
- plus grande participation du budget de l'Etat (15 % au lieu de 10 % du budget de la Sécurité Sociale) pour tenir compte de l'insuffisance voire de l'absence de cotisations de certaines catégories de la population
- harmonisation des cotisations et des prestations.

La journée d'action du 21 décembre a montré que les travailleurs ne sont pas disposés à accepter passivement une nouvelle mutilation de leur pouvoir d'achat, mais cette journée doit se prolonger par des initiatives d'actions à tous les niveaux. Nous devons nous sentir tous concernés par l'avenir de la Sécurité Sociale, en la défendant, ce sont nos conditions de vie que nous défendons.

Alice BERNET

Membre du Bureau National



ET VOTRE COLLEQUE. POURQUOI NE SERAIT-IL PAS A LA CGT ?

* * *

Au lendemain d'un 40^e Congrès de la CGT dont l'ampleur des débats a forcé le mur du silence, soigneusement entretenu par le pouvoir et le patronat, autour des initiatives de la première centrale syndicale de notre pays, nul doute que de nombreux collègues sont curieux de savoir "quelle est cette CGT nouvelle, dont on parle tant ?"

Et bien, l'occasion de la tenue dans chaque laboratoire des traditionnelles assemblées amicales de début d'année du SNTRS-CGT peut permettre de répondre à ces interrogations, par le contact privilégié que peut avoir chaque syndiqué avec ses collègues de travail les plus directs.

Oui, mais, diront certains, je ne suis pas un "militant", je ne saurais pas répondre à l'argumentation de tel collègue qui estime que "le SNTRS c'est bien, mais il y a la confédération, et je ne suis pas d'accord avec ses positions politiques", comment répondre ?

Et puis c'est vrai qu'il y a beaucoup de questions que se posent nos collègues, la crédibilité de l'action syndicale pour faire aboutir les revendications et pour mettre en échec le plan Aigrain, l'indépendance de la CGT et les raisons qui ont conduit à l'échec de la gauche, la division syndicale inexplicable pour certains, etc... etc...

Mais alors, pourquoi ne pas en débattre franchement syndiqués et non syndiqués, en invitant tous nos collègues autour d'un pot pour leur montrer le vrai visage de la CGT, son caractère ouvert, démocratique et la diversité de ceux qui la composent ?

Ils verront que les adhérents du SNTRS-CGT ne sont pas des benis-oui-oui, qu'ils discutent, qu'ils critiquent, qu'ils proposent pour que leur syndicat réponde bien à leurs aspirations, et déploie une activité efficace conforme à leurs exigences pour les défendre avec eux.

Car en fait, qu'est-ce que le syndicat ? qui sont ceux qui le "dirigent", sinon des adhérents comme les autres, qui au fil de leur engagement syndical ont accepté telle ou telle responsabilité "pour être dans le bain", pour donner "un coup de main", pour être en fait des "syndiqués à part entière".

Croyez-vous vraiment que cela ne vaut pas le coup de faire l'effort de montrer tout cela à nos collègues, notre débat démocratique, notre diversité, notre souci de bien défendre tous les travailleurs, bref notre richesse ?

Si, certainement ! car en définitive le collègue s'apercevra qu'il a, lui aussi, sa place, toute sa place à la C.G.T.

Colette JAN

REDEVANCE TELEVISION - UNE AUGMENTATION INJUSTIFIEE

En 1979, la redevance augmente et dans des proportions énormes. Voici ce qu'en pense TELE LIBERTE (Association des Auditeurs et Telespectateurs - 12, place des Victoires, 75002 PARIS) :

"... Une telle augmentation est injustifiée, compte tenu que les grilles de programmes, annoncées par les chaînes, ne révèlent pas de changements profonds dans la politique de programmation : pas de relance de la création fraîche et spécifique, pas de recherche d'oeuvres nouvelles, etc..."

"... Il faut élaborer soigneusement, avec un respect rigoureux pour le public, une grille de programmes où la création aurait toute sa place. Où le produit de la redevance sera exclusivement réservé à fabriquer des émissions, où le critère de la qualité, de l'information du public, de son éveil seraient les seuls critères retenus. C'est seulement avec des mesures aussi précises que cela que nous changerons les programmes inodores, sans saveurs, que nous avons actuellement, définition contraire à une politique hardie en matière de programmes radio-diffusés, mais un service public de qualité."

